



CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVEUR PRIVE VIRTUEL

Version en date du 15/03/2011

DEFINITIONS :

Basculement: *Opération sur un Serveur Privé Virtuel visant à passer d'une configuration A vers une configuration B. Cette opération entraîne un redémarrage immédiat du Serveur Privé Virtuel.*

Boost : *Unité de ressources affectées en plus de la Puissance de Base et permettant de répondre à un besoin ponctuel de puissance. Chaque Boost affecté fait l'objet d'une facturation à l'Heure selon le tarif accessible sur ovh.com.*

Changement de Puissance de Base : *Opération facturée par laquelle le Client effectue un Basculement de sa Puissance de Base vers une nouvelle Puissance de Base.*

Infrastructure : *Ensemble d'éléments mis en place par OVH dans le cadre du service privé virtuel, comprenant notamment le Serveur Hôte, le réseau, la bande passante et la virtualisation.*

Interface de Gestion : *Espace "Manager" accessible par le Client à la page <https://www.ovh.com/managerv5/> après identification par l'entrée de son identifiant client et mot de passe correspondant*

Points Prépayés : *Points achetés auprès d'OVH par le Client et par lesquels il peut commander et payer ses services souscrits auprès d'OVH*

Puissance de Base: *Quantité de ressources (CPU et RAM) de référence du Serveur Privé Virtuel. Il s'agit du nombre minimum de ressources alloué pour une période de facturation déterminée sauf Changement de puissance de base.*

Puissance Boostée: *Ensemble des ressources alloué à un instant T au Serveur Privé Virtuel, et correspondant à la Puissance de Base et aux unités de Boost éventuellement affectées en sus.*

Serveur Hôte : *Serveur physique configuré et administré par OVH, situé dans un datacentre d'OVH, et conçu dans le but d'accueillir le Serveur Privé Virtuel du Client.*

Serveur Privé Virtuel : *Également appelé VPS, sous-partie virtuelle du Serveur Hôte dont les charges mémoire et processeur sont partagées avec d'autres serveurs privés virtuels indépendants les uns des autres.*

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de service d'OVH, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles OVH s'engage à louer et à héberger sur sa plate-forme, le Serveur Privé Virtuel du Client.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

ARTICLE 2 : MOYENS

Dans le cadre de la fourniture du Service, OVH met à la disposition du Client un Serveur Privé Virtuel disposant de ressources dédiées (partitions de disque dur) et des ressources (mémoire vive et processeur) correspondant au Serveur Hôte et partagées par les différents Serveurs privés virtuels installés sur ce dernier. En raison de la haute technicité du Service, OVH ne saurait être soumise à ce titre qu'à une obligation de moyen.

La plate-forme serveur d'OVH où sera installé le Serveur Privé Virtuel est accessible pour le Client ainsi que pour le grand public par l'intermédiaire du réseau Internet. Pendant toute la durée de la location du Serveur Privé Virtuel, OVH met à la disposition du Client l'accès à des moyens de communication lui permettant d'accéder au Service.

ARTICLE 3 : SUPPORT TECHNIQUE

Pour tout dysfonctionnement du Service relevant de la responsabilité d'OVH, Le Client dispose de la possibilité de contacter le service Incident mis en place par OVH et dont les coordonnées sont accessibles sur le site <http://www.ovh.com/>. Parallèlement, pour tout conseil technique relatif à l'utilisation du Service, OVH offre la possibilité aux utilisateurs de se rendre sur le forum accessible à l'adresse <http://forum.ovh.net/> ou de communiquer entre utilisateurs par l'intermédiaire de la liste de diffusion (mailing list) dédiée au Service : vps@ml.ovh.net

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

OVH met à la disposition du Client différentes configurations de Serveurs privés virtuels dont la description est accessible en ligne sur le site <http://www.ovh.com/>.

OVH invite le Client à étudier attentivement chaque configuration avant de valider sa commande. Il lui appartient à ce titre de définir la configuration et le système d'exploitation susceptibles de répondre au mieux à ses attentes et besoins.

Toute commande d'un Serveur Privé Virtuel est soumise au paiement de frais d'installation.

A compter de la validation de sa commande par OVH, OVH adressera par courriel les codes d'accès permettant de se connecter au Serveur Privé Virtuel. OVH rappelle également que tout Serveur Privé Virtuel loué auprès d'OVH bénéficie d'une adresse IP fixe.

Le Serveur Hôte ainsi que le Serveur Privé Virtuel loué par le Client restent la propriété d'OVH.

Dans le cadre du présent contrat, le Client est seul administrateur de son Serveur Privé Virtuel, OVH n'intervient en aucun cas dans l'administration du Serveur Privé Virtuel du Client.

Parallèlement, OVH se charge de l'administration de l'Infrastructure matériel et réseau ainsi que de l'administration des Serveurs Hôtes la composant et sur lesquels sont installés les Serveurs Privés Virtuels des Clients.

Le Client confirme posséder l'ensemble des connaissances techniques nécessaires à assurer une administration correcte d'un serveur informatique tel que le Serveur Privé Virtuel proposé par OVH, mais également de réaliser la sauvegarde de ses données stockées sur le Service. Le Client s'engage également à prendre connaissance de la documentation mise à disposition par OVH et relative au service VPS.

Le Client a la possibilité d'installer par lui-même des logiciels sur le Serveur Privé Virtuel. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et OVH ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du Serveur Privé Virtuel consécutif à ces installations.

Dans le cadre du Service, le Client dispose de la faculté de modifier la configuration de son Serveur Privé Virtuel. Pour cela, il lui faut commander depuis son Interface de Gestion, sa Base Future sur laquelle il souhaite basculer son Serveur Privé Virtuel. Cette modification peut intervenir immédiatement ou au prochain cycle de facturation. Ce Basculement peut correspondre à un Basculement vers une configuration supérieure ou inférieure à la configuration d'origine du Serveur Privé Virtuel.

Les modalités de facturation applicable au Changement de Puissance de Base sont définies par l'article 9 des présentes.

Le Service est basé sur les technologies de virtualisation, de ce fait, le Client reconnaît qu'OVH ne peut garantir les demandes de Changement de Puissance de Base ou le Boost.

OVH se réserve la possibilité de limiter ou restreindre certaines fonctionnalités du Serveur Privé Virtuel afin de garantir la sécurité de son Infrastructure. OVH informera le Client dans la mesure du possible de la mise en place de ces blocages.

Le Client s'engage à utiliser le Service en bonne intelligence.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS D'OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

OVH s'engage à :

- 5.1. Assurer l'administration de l'Infrastructure OVH et des Serveurs Hôtes.
- 5.2. Maintenir en état de fonctionnement le Serveur Hôte. En cas de défaillance de celui-ci, OVH s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du Service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, OVH en informe immédiatement le Client.
- 5.3. Assurer l'accès au Serveur Privé Virtuel du Client via Internet 24h/24 tous les jours de l'année. OVH se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.
- 5.4. Intervenir dans les meilleurs délais en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du Serveur Privé Virtuel par le Client sur demande d'intervention du Client.
- 5.5. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE D'OVH

La responsabilité d'OVH ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel OVH n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance ;
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté d'OVH ;
- Arrêt du Service pour toute cause visée à l'article 7 ;
- Divulgarion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client ;
- Détérioration de l'application ;
- Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle ;
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client ;
- Intervention sur le Service par un tiers non autorisé par le Client ;

OVH se réserve le droit d'interrompre le Service, si le Serveur Privé Virtuel du Client constitue un danger pour le maintien de la sécurité de l'Infrastructure OVH, notamment en cas de piratage du Serveur Privé Virtuel du Client, de la détection d'une faille dans la sécurité du système.

OVH informera auparavant, dans un délai raisonnable et dans la mesure du possible, le Client en lui indiquant la nature et la durée de l'intervention, afin de lui permettre de prendre ses dispositions. OVH s'engage à rétablir la connexion sous réserve que le Client procède aux interventions de correction adéquates et requises. En cas de manquement répété ou d'une particulière gravité, OVH se réserve le droit de ne pas remettre en service le Serveur Privé Virtuel du Client.

OVH ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Serveur Privé Virtuel du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

OVH ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

OVH n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données stockées sur le Serveur Privé Virtuel du Client.

Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément visées par les présentes.

OVH ne donne aucune garantie liée aux conséquences de l'utilisation du Service par le Client, notamment en ce qui concerne la sécurisation et la préservation desdites données.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

7.1. Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

7.2. Le Client s'engage à fournir des coordonnées valides permettant son identification : Nom, Prénom, organisation le cas échéant, Adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique OVH se réservant la possibilité de demander des justificatifs, le client devant les transmettre dans les 72 heures à compter de la demande d'OVH, à défaut de justificatifs, OVH se réserve la possibilité de suspendre les services du Client. La demande d'OVH peut concerner les différents sites hébergés par le Client.

7.3. Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son Serveur Privé Virtuel, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

Le Client a la qualité d'hébergeur au sens des dispositions de l'article 6-I-2 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 en ce sens « qu'il assure, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ».

OVH n'assure en ce sens que l'accès du Client à son Serveur Privé Virtuel lui permettant de stocker ses données et celles de ses clients.

OVH rappelle qu'il appartient au Client de prendre toutes les dispositions techniques permettant la détention et conservation des logs de connexion ou toute donnée de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont le Client est prestataire et ce conformément à la législation en vigueur, et notamment du décret n° 2011-219 du 25 février 2011 relatif à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne prévoyant une durée de conservation de 12 mois.

7.4. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, OVH ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le Client s'interdit de mettre à disposition du public par l'intermédiaire des sites hébergés sur son Serveur Privé Virtuel des fichiers ou des liens de type hypertexte en violation notamment du droit d'auteur et/ou le droit de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit d'utiliser le Service pour la mise en place de services de débridage ayant pour finalité de permettre de télécharger en grande quantité sur les plateformes d'hébergement de fichiers.

Le Client s'engage à s'acquitter de toute licence qui s'impose s'il a recours à des logiciels tiers lors de l'utilisation du Service.

OVH ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le Serveur Privé Virtuel, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du Service et la résiliation des présentes. Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du Serveur Privé Virtuel (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing...).

Dans ces hypothèses, OVH se réserve le droit de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels OVH pourrait prétendre.

7.5. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Serveur Privé Virtuel consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Afin de maintenir le niveau de sécurité du Serveur Privé Virtuel du Client et de l'ensemble des serveurs présents sur son Infrastructure, OVH s'engage à annoncer au Client, par courrier électronique via la liste de diffusion vps@ml.ovh.net, la disponibilité des mises à jour des applications maintenues par OVH, pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes d'OVH, OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du Serveur Privé Virtuel au réseau Internet.

De même, dans le cas où OVH détecterait que le Serveur Privé Virtuel du Client, un courrier électronique pourra être envoyé au Client, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du Serveur Privé Virtuel et de l'ensemble de l'Infrastructure. OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du Serveur Privé Virtuel au réseau Internet, en attendant la réinstallation par le Client de son Serveur Privé Virtuel. Les manipulations consistant à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système doivent être faites par le client lui-même. OVH s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

7.6. Le Client s'engage à ne pas envoyer de courriers électroniques non sollicités, ou SPAM, depuis son Serveur Privé Virtuel au sens notamment de l'article L.34-5 du code des postes et des communications électroniques.

Le non respect de cette clause est susceptible d'entraîner la suspension du Serveur Privé Virtuel à l'origine des envois de courriels non sollicités et/ou la résiliation du Contrat.

7.7. Le Client reconnaît que, pour des raisons de sécurité, certaines fonctionnalités et protocoles (tels qu'IRC ou l'échange de fichiers de pair à pair) sont susceptibles d'être soumis à des limitations à partir du Service. Les services d'anonymisation (Proxy) sont interdits à partir du Service.

7.8. Les technologies de virtualisation utilisées par OVH pour la gestion du Serveur Privé Virtuel du Client ne sauraient en aucun cas s'apparenter à une obligation de résultat à la charge de la société OVH quant à la conservation des données du Client. L'ensemble des mesures visant à la sauvegarde des données demeurant à la charge exclusive du Client.

7.9. Il appartient au Client de s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès d'OVH. A défaut, OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

7.10. OVH se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité de l'utilisation par le Client du Service à ces dispositions.

OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues à l'article 7 des conditions générales de service de OVH, en cas de non-respect par le Client des

conditions particulières et générales de OVH et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT DU SERVICE

Par défaut, le service a pour durée celle prévue à la commande et figurant sur la facture remise par OVH pour le Service du Client.

Le Client dispose de la possibilité de souscrire également le Service par le biais d'un abonnement conformément aux conditions générales de Service. Dans ce cas, le Service est souscrit pour une durée initiale d'un mois renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique.

Par l'intermédiaire de son Interface de Gestion, le Client peut basculer à tout moment son Service sur le mode de facturation de l'abonnement, dans ce cas, le Service est renouvelé par reconduction tacite pour une durée d'un mois renouvelable à compter de la date d'expiration du Service.

ARTICLE 9 : TARIFS, MOYENS DE PAIEMENT ET FACTURATION

Les tarifs applicables au Serveur Privé Virtuel sont disponibles sur le site <http://www.ovh.com>.

Ces tarifs sont exprimés Toutes Taxes Comprises. Seul le tarif indiqué sur le bon de commande édité par OVH correspond au montant total à payer par le Client. Toute somme due est payable par avance.

Les moyens de paiement acceptés par OVH lors du premier bon de commande du Service sont : la Carte Bancaire, le Chèque émis par un établissement bancaire établis sur le territoire français, le mandat administratif, le prélèvement et le paiement par Points Prépayés.

Dans le cadre d'un contrat d'abonnement, les seuls moyens de paiement autorisés sont le prélèvement bancaire et la carte bancaire. Le Client s'engage à communiquer à OVH une autorisation de prélèvement bancaire ou un numéro de carte bancaire valide.

Le système de paiement par carte bancaire électronique qui se caractérise par la génération d'un numéro de carte unique pour chaque transaction bancaire réalisée sur le réseau internet ne peut être utilisé pour effectuer le paiement par renouvellement automatique.

Le Client peut opérer un Changement de Puissance de Base en cours de facturation. Dans ce cas, le Basculement vers une configuration supérieure est facturé au Client selon la base tarifaire applicable à la nouvelle configuration et consultable sur le site <http://www.ovh.com>.

Le Changement de Puissance de Base intervient à compter de la date de l'opération jusqu'à la date d'expiration du Service. Il est facturé de la différence entre le tarif mensuel applicable à la Puissance de Base actuelle et le tarif applicable à la nouvelle Puissance de Base au prorata-temporis.

Le Changement de Puissance de Base ne peut être payé que par Points Prépayés.

Le Client dispose de la possibilité de commander parallèlement des Points Prépayés directement depuis son Interface de Gestion ou sur <http://www.ovh.com>.

Tout Changement de Puissance de Base vers une configuration inférieure n'est pas facturé et est effectif pour toute la durée allant du Basculement à la date d'expiration du Service. Dans ce cas, OVH rappelle que la demande de Changement de Puissance de Base vers une configuration inférieure ne peut en aucun cas être annulée ni faire l'objet d'un quelconque remboursement.

A titre d'illustration, un Serveur Privé Virtuel de Puissance de Base 5 descendu à une Puissance de Base 2 puis augmenté à une Puissance de Base 4 au cours de la même période de facturation ne fait pas l'objet de facturation pour le premier des deux Basculements, le second (Base 2 vers Base 4) est quand à lui facturé.

Le Client ne disposant pas d'un crédit suffisant sur son compte prépayé ne pourra pas effectuer de Changement de Puissance de Base.

En cas d'abonnement, le Client est facturé par prélèvement bancaire ou carte bancaire pour le tarif correspondant à sa Puissance de Base telle qu'elle apparaît 10 (dix) jours avant la date d'expiration de son Service.

Pour toute consommation de Boost, le Client est facturé à l'heure par Points Prépayés au tarif applicable pour chaque unité de Boost utilisée, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Le Serveur Privé Virtuel est automatiquement basculé sur la Puissance de Base, dès lors que le Client ne dispose plus de Points Prépayés ou une fois le plafond de consommation déterminé par le Client atteint.

Tout Changement de Puissance de Base entraîne la réinitialisation des Boosts affectés au Serveur Privé Virtuel.

ARTICLE 10 : RETRACTATION

Par dérogation aux dispositions de l'article 12 des conditions générales de service, le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate de la prestation à compter de la validation de sa commande. A compter de la validation du paiement, le Client disposera de l'accès à son Serveur Privé Virtuel. Dès lors et conformément aux termes de l'article 121-20-2 du code de la consommation, le Client ne disposera pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation pour toute commande ou renouvellement du Service.

Il en est de même en cas de Changement de Puissance de Base.

ARTICLE 11 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

11.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes.

11.2. Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat par simple envoi postal de la demande qui se trouve à l'adresse suivante OVH SAS 2 rue Kellermann – BP 80157 59053 ROUBAIX CEDEX 1.

11.3. Le non-respect par le Client des stipulations de l'article 6 des présentes conditions particulières de location de Serveur Privé Virtuel et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de OVH et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de OVH et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour OVH de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels OVH pourrait prétendre.

11.4. Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, le Serveur Privé Virtuel du Client sera supprimé ainsi que l'intégralité des données susceptibles d'y être stockées.

11.5. En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

11.6. Le Client accepte par avance qu'OVH effectue une restriction, limitation ou suspension du Service offert si OVH reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.